



## COMMENT INSCRIRE MON ENFANT AU COLLÈGE ?

### DE QUOI AI-JE BESOIN POUR MA DÉMARCHE EN LIGNE ?

De l'identifiant et du mot de passe de mon compte ÉduConnect. Je peux aussi me connecter au moyen de FranceConnect.

Plus d'informations au verso.

### 1 MES CHOIX D'OPTIONS POUR MON ENFANT

- Je me connecte au portail Scolarité Services : [teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr)  
Sur la page d'accueil, je clique sur « **Inscrire** » et j'accède au service.
- Je prends connaissance des informations concernant la formation et le collège dans lequel mon enfant va poursuivre sa scolarité à la rentrée avant de commencer l'inscription dans cet établissement.
- Je choisis les options souhaitées parmi celles proposées par l'établissement.

### 2 MES INFORMATIONS

- Je vérifie mes informations et celles de mon enfant et je les modifie si nécessaire.
- Je peux préciser si je souhaite la demi-pension ou l'internat.

### 3 MON DROIT À BOURSE ?

Je demande dès l'inscription l'étude automatique de mon droit à bourse.

Ainsi, je n'aurai pas besoin de déposer une demande de bourse à la rentrée.

### 4 VALIDATION DE L'INSCRIPTION

- Je consulte le récapitulatif et je valide l'inscription de mon enfant dans son futur collège
- J'accède à la liste des documents à fournir (les dates et les modalités de retour sont précisées). Si l'établissement le propose, je peux même déposer mes documents sur le service.
- Une fois l'inscription réalisée, l'autre parent peut se connecter à son tour pour mettre à jour ses informations.

Le récapitulatif de l'inscription est téléchargeable et imprimable.  
Conservez-le pour vos futurs échanges avec le collège de votre enfant.

Toute l'information sur [education.gouv.fr/inscription-college](https://education.gouv.fr/inscription-college)

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.